

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

27 MAI 2010

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Parc de la maison verte
– Convention de
réservation de logements**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 28 mai 2010
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 8 juin 2010
et qu'il est donc exécutoire.

Le 9 juin 2010

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général
des Services



Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille dix, le 27 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 20 mai deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD*

*Monsieur FRUCHARD (sauf pour le dossier 10 C 00, le procès-verbal de la séance du 8 avril 2010, le compte-rendu des actes administratifs, le dossier 10 C 01)

Avaient donné procuration :

Monsieur AUDURIER à Madame GENDRON
Madame BÈLE à Monsieur LAMY
Monsieur RAVEL à Madame GOMMIER
Monsieur FAVREAU à Monsieur MAILLARD
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
Monsieur QUÉMARD à Monsieur PÉRICARD
Madame RHONÉ à Madame FRYDMAN

Secrétaire de Séance :

Madame USQUIN

OBJET : PARC DE LA MAISON VERTE – CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS

RAPPORTEUR : Madame de JOYBERT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'opération du Parc de la maison verte prévoit la création de 160 logements dont 70 logements sociaux construits et gérés par le bailleur social LOGIREP.

La Ville a accordé à la société LOGIREP :

- une subvention de 740 000 € pour dépassement de la charge foncière de référence, soit :
 - 250 000 € pour les 24 logements Prêt Locatif Social (P.L.S.),
 - 490 000 € pour les 46 logements Prêt Locatif à Usage Social - Prêt Locatif Aidé à l'Insertion (P.L.U.S.- P.L.A.I.),
- sa garantie pour les prêts souscrits auprès de Dexia Crédit Local et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

En contrepartie de cette garantie d'emprunt et de cette subvention pour surcharge foncière, et conformément à l'article R 441-5 du code de la construction et de l'habitation, la société LOGIREP s'engage à réserver 14 logements à des candidats proposés par la Ville. Ces réservations se décomposent de la façon suivante :

- 2 logements P.L.A.I. : 1 F3 et 1 F4,
- 7 logements P.L.U.S. : 2 F2, 3 F3, 1 F4 et 1 F5,
- 5 logements P.L.S. : 1 F2, 2 F3, 1 F4 et 1 F5.

Ce droit de réservation s'exercera pendant une période de 30 ans à compter de la date de livraison des logements.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette réservation et notamment la convention de réservation de logements.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette réservation et notamment la convention de réservation de logements.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,


Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines